

Metz, le 2 mars 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO
Tél : 03 87 24 31 29
E-mail : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur de la Société LINGENHELD
Aménagement
9 rue Saint Léon IX
57850 DABO

OBJET : Dossier de déclaration de rejet des eaux pluviales concernant la réalisation du lotissement
Trois Maisons à Phalsbourg - **Accord avant délai de deux mois**

RÉF. : DIOTA-260108-084454-129-002 – n° Cascade : 57-2026-00035

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

> Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement du lotissement Trois Maisons, 9 rue des Calvaires à PHALSBOURG, d'une surface de 5 ha, pour un ensemble à créer d'environ 100 lots

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 08/01/2026 sous les références administratives suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 08/01/2026
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-260108-084454-129-002
- Dossier réalisé par : BE BEREST – 8 rue du Luxembourg ZI Maisons Rouges - 57370 PHALSBOURG

j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Les copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Phalsbourg, où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Phalsbourg.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux

dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Carine RAUCH

Copie par mail à :

- Monsieur le Maire de la commune de Phalsourg
- Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale de Sarrebourg